



Fédération Nationale  
des **Unions de Jeunes Avocats**

## MOTION SUR LES MODALITES DE VOTE DES ELECTIONS DES DELEGUES NATIONAUX DE LA CNBF

**La FNUJA, réunie en Comité national à Paris le 10 septembre 2016,**

**RAPPELLE** que les élections des délégués nationaux à la Caisse Nationale des Barreaux Français (« CNBF ») se tiendront du 30 septembre au 5 novembre 2016,

**RAPPELLE** également que les modalités de vote d'une élection doivent permettre de favoriser une juste représentation, une forte participation des électeurs et offrir les meilleures garanties de réception des votes,

**CONSIDÈRE** qu'il est de l'intérêt de la profession d'encourager les confrères à participer massivement à l'élection des délégués à la CNBF, la retraite étant un sujet majeur intéressant l'ensemble des avocats actifs et retraités,

**REGRETTE** que l'élection des délégués nationaux à la CNBF repose sur l'envoi des bulletins de vote par lettre simple, ce qui :

- ne donne pas de gage de sécurité suffisant de la bonne réception de ces envois,
- ne garantit pas la sincérité et la loyauté du scrutin,
- a pour effet de limiter la participation des avocats à cette élection au moment où les technologies de l'information et de la communication sont utilisées de manière croissante,

**CONSTATE** qu'une série de scrutins, notamment ordinaires, se déroule désormais par voie électronique,

**EXIGE**, en conséquence, une modification des modalités de vote des délégués à la CNBF et la mise en place d'un scrutin électronique pour les élections ultérieures qui :

- offriront un gage de sécurité et de loyauté du scrutin,
- favoriseront une plus grande participation des avocats à cette élection en simplifiant les modalités d'élection,
- assureront une plus grande légitimité aux délégués nationaux ainsi élus.